



Bordeaux le mardi 18 juin 2013

Ouverture des Formations Paritaires Mixtes Académiques

Déclaration des commissaires paritaires des syndicats
de la FNEC-FP-FO : SNFOLC, SNETAA-FO

Monsieur le Recteur,

Au préalable, nous tenons à remercier l'ensemble des gestionnaires de la DPE, pour leur disponibilité et la qualité de leur travail dans des conditions exceptionnelles du fait des trois concours de recrutement ouverts cette année.

Nous espérons que les 340 ETP prévus au CTA du 14 janvier 2013, permettraient de fluidifier le mouvement. Nous savons qu'il n'en est rien. Ces moyens auraient-ils été utilisés pour le pseudo recrutement du concours 2013-2 ?

Le mouvement 2013 s'est trouvé fortement contraint par les trois concours. De plus, le recours massif aux postes à complément de service, pour la plupart non réglementaires, incite les collègues à la prudence. Certains ont même préféré être en mesure de carte scolaire en refusant leur complément de service. Ces types de postes fragilisent l'ensemble des enseignants dans un contexte où il leur est demandé toujours plus d'implication en dehors de leur mission d'enseignement. Nous demandons que soient examinés les cas des collègues mutés sur des postes à CS non réglementaires et qui demandent une révision, soit qu'ils aient été affectés sur vœux larges sans avoir demandé l'établissement obtenu, soit qu'ils aient été mutés sur un poste dont le CS n'apparaissait pas au moment de la saisie des vœux.

Nous observons que les nouvelles suppressions de postes en Lycée professionnel dégradent également les possibilités de mutations.

La multiplication des postes à profil est une entrave au mouvement intra-académique. D'ailleurs, ces postes ne sont pas toujours pertinents : par exemple, en STMS, des postes relevant de compétences en soins infirmiers, ont été profilés uniquement pour quelques heures de cours sur la dernière année du bac pro ASSP.

Nous remercions Monsieur Le Recteur de prendre en compte les situations spécifiques de certains collègues. Mais lors des GT dossiers médicaux, nous avons constaté que des cas particulièrement difficiles n'ont pas été pris en compte et contraindront l'administration à suivre les agents concernés en aval.

De manière plus générale, la FNEC-FP-FO demande le retour à un service compris entre 6 et 8 heures pour les stagiaires.

La FNEC-FP-FO demande aussi le retour à un mouvement à gestion nationale pour éviter les situations d'inégalité de droits entre les académies.

Monsieur le Recteur, nous apprécions que pour la deuxième année consécutive les projets n'aient pas été communiqués avant les FPMA.

Pour finir, la FNEC-FP-FO rappelle son opposition au projet de loi de «Refondation de l'école» du Ministre Vincent Peillon qui risque de remettre en cause les statuts des enseignants.